

Compte-rendu de l'atelier Booster n°2 du 19 mars 2021

Expérimentation Planification Bas Carbone

Introduction : Les 5 moteurs de l'opérationnalité des mesures de transition écologique dans les documents d'urbanisme

Rédaction :



La question de l'atterrissage, de la mise en œuvre des volontés politiques en faveur de la transition écologique se travaille dès l'élaboration du projet de territoire. Le document d'urbanisme n'est « qu' » un outil au service de cette mise en œuvre.

Les participants à l'atelier ont été invité à travailler sur cinq moteurs qui « boostent » la mise en œuvre des mesures portées par les SCoT et PLU(i), en zoomant plus particulièrement sur les mesures de sobriété foncière. En effet La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) véritable feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique, a été révisée en 2020 donne des orientations pour mettre en œuvre le bas-carbone. Parmi les différentes orientations, l'Urbanisme et l'Aménagement est pointé comme une orientation transversale : il s'agit de « Contenir l'artificialisation des sols et réduire les émissions de carbone induites par l'urbanisation ».

1. Présentation des cinq moteurs de l'opérationnalité

1. **La prescriptivité** du document d'urbanisme : la manière dont sont traduites les ambitions en orientations et règles, leur clarté et leur faisabilité afin qu'elles soient assez claires pour être appliquées sur le terrain.

Sur le sujet de la sobriété foncière : Quelles orientations et règles pour favoriser la sobriété foncière en fonction des enjeux locaux ? Quel équilibre entre souplesse et prescriptivité ?

2. **Le portage politique** du document d'urbanisme : il s'agit des sujets valorisés par les élus, de la manière dont l'appropriation des enjeux est faite par ceux-ci, qui sont les interlocuteurs des maires, eux-mêmes interlocuteurs principaux des pétitionnaires/citoyens. Ils assurent la médiation.

Sur le sujet de la sobriété foncière, quels outils pour sensibiliser les élus et les techniciens, à la fois aux enjeux de sobriété foncière, et aux tenants et aboutissants de l'aménagement urbain, afin qu'ils soient mieux armés pour porter le projet politique et le communiquer ? Quels dispositifs pour aider les élus à porter les ambitions de sobriété foncière ?

3. **L'ingénierie** de la structure porteuse du document d'urbanisme, et les acteurs locaux : ils assurent le mode projet qui permet de mettre en synergie les démarches du territoire ; ils génèrent l'action foncière en réponse aux ambitions ; ils assurent également la médiation avec les pétitionnaires.

Sur le sujet de la sobriété foncière, que peut faire l'ingénierie du SCoT/ PLU(i) pour rendre opérationnelle une ambition de sobriété foncière ? Quelles études lancer avant l'aménagement opérationnel ? Quels outils mobiliser ? Quels dispositifs activer sur les territoires ? Quels liens établir avec l'ingénierie locale pour gagner en efficacité ?

- 4. L'instruction des actes d'urbanisme** : le métier d'instructeur, les formations et soutiens disponibles, mais aussi son implication dans l'élaboration du document d'urbanisme, sont des facteurs d'applicabilité des règles et orientations édictées dans les PLU(i)/SCoT. Le contrôle de conformité, dernier échelon de la planification, est en lien avec ce vecteur.

Comment écrire les orientations et règles de sobriété foncière pour qu'elles soient comprises, applicables, et appliquées ? Quelles conditions d'association, de formation des instructeurs ADS ?

- 5. L'action**, qui déborde du document d'urbanisme mais représente tout ce qui contribuera à sa réussite.

Dans le cas de la politique de sobriété foncière, cette action peut se traduire par l'analyse de la dynamique de la consommation foncière, l'identification des gisements et leur caractérisation, la définition de stratégies sur ces gisements, en fonction du coût à court terme et à plus long terme, les modalités d'acquisition et l'élaboration du budget associé, ou encore l'incitation des établissements fonciers ou propriétaires fonciers.

Quels outils peuvent faciliter cette action, en amont, pendant, ou après l'élaboration du document ?

2. Positionnement des participants avant le déroulement de l'atelier

Au démarrage de l'atelier, les participants ont été invités à se positionner sur le niveau qu'ils estiment être le leur ou celui de leur structure porteuse de document d'urbanisme, sur chaque moteur d'opérationnalité, illustré sur les graphiques ci-après.

Sur les 21 porteurs de PLU(i) et SCoT votants, il est constaté :

- qu'une majorité de documents d'urbanisme sont un peu prescriptifs (67%) voire très prescriptifs (28%)
- que seulement environ 20% des documents d'urbanisme sont peu portés politiquement
- qu'environ un cinquième des porteurs de documents d'urbanisme se disent très peu dotés en ingénierie (un quart sont très bien dotés)
- qu'un quart des votants ne sait pas si les acteurs de l'aménagement mettent en œuvre leur document d'urbanisme
- qu'aucun participant n'indique que la manière de mener le dialogue avec les instructeurs ADS empêche l'application des règles, mais 43% disent ne pas savoir l'efficacité de ce dialogue

